



Islamic Relief Canada:



Sponsorship Guide / Frequently Asked Questions

1

How do you define an orphan?

Islamic Relief defines an orphan as: “A child below the age of 18, without both parents or father, or whose father has abandoned them for a minimum of four years and his whereabouts are unknown, regardless of gender, religion or race.”

2

What's IRC's administrative fee for the orphan sponsorship program?

Our administration fee for the program is approximately 6% which is used for governance.

3

Does the orphan receive sponsorship money every month?

The donations are transmitted to your orphan's guardian on a quarterly basis, enabling the guardian to purchase the things the child needs most.

4

How is the sponsorship money spent?

The programme aims to provide basic necessities to orphans, improve their health and nutrition, implement projects within the community and support the orphan educationally and socially.

5

How long will the sponsorship continue?

We encourage a minimum sponsorship time of one year but you can sponsor a child for as long as you wish, until the child reaches the age of 18. Sometimes, the sponsorship has to continue after the child is over the age 18. This could be for medical or educational reasons.

6

What information will I receive about the orphan I sponsor?

When you start your sponsorship, we will send you a photograph and further details of your orphan. In addition to the initial report, we send one annual report within 12-15 months from the date of sponsorship unless there's a delay from the field office due to any political conflict, natural disaster, or any other crisis that requires immediate humanitarian aid. If you choose to cancel your sponsorship after 12 months and you haven't received your annual report yet, you may contact us to receive your report.

7

Can I contact the orphan?

You can email any letters & photographs to your orphan via the following email address orphans@islamicreliefcanada.org. We will check if the letters are suitable and remove any contact details from letters. We will then forward it to the relevant field office. Please note that a confirmation or a response can take months due to the workload of the field officers.



Islamic Relief Canada:



Sponsorship Guide / Frequently Asked Questions

8

Can I visit the orphan?

Yes, supervised visits can be organized at the field office after prior arrangement with Islamic Relief Canada. However, visits cannot be made directly to the orphan's home due to our Child Protection Policy. You would be responsible for your own travel arrangements and you will be travelling at your own expense and risk.

9

What are the grounds for an orphan's cancellation from the program?

Sponsorship may be cancelled if the orphan is overage, gets married, has a significant increase in income, moves out of IR working region, or if the family or the child does not co-operate. In this case, we immediately redirect your donations towards a new child and provide the update. In case of death, sponsorship may be transferred to a sibling if they are eligible for the program.

10

What happens if I wish to cancel my sponsorship?

If possible we ask that you give 3 months notice, so that we can find another donor. If this is not possible the orphan will be supported from the Orphan General Fund until another sponsor is found.

11

Can I send extra monetary gifts?

If you wish to give an extra monetary gift to the child, please contact our office. Once we receive the money, we create the extra donation for the child who receives the gift with the next quarter payment.

12

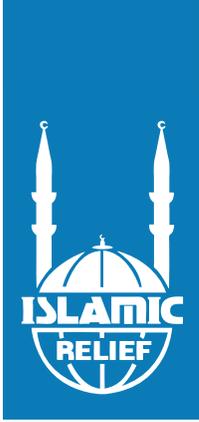
Do you only sponsor Muslim children?

As an organisation Islamic Relief works with a wide range of communities both Muslims and Non-Muslims. We do not discriminate on the basis of religion, gender, race or ethnicity but give aid to those who are most in need.

Disclaimer: Please note that due to the volume of donors and orphans that are part of the Orphan Sponsorship Program, the terms mentioned in this document are subject to change.

**PLEASE FEEL FREE TO CONTACT OUR DONOR CARE
DEPARTMENT FOR ANY FURTHER QUESTIONS OR CONCERNS**

PHONE: 1.855.377.4673 EMAIL: INFO@ISLAMICRELIEFCANADA.ORG



Islamic Relief Canada:



Guide de parrainage et foire aux questions

1

Comment définissez-vous un orphelin?

Islamic Relief définit un orphelin étant : "Un enfant moins de dix-huit ans, sans parents ou père, ou dans le cas dont le père a abandonné l'enfant pour un minimum de quatre ans et son endroit est inconnu, indépendamment de sexe, religion et race.

2

Quel sont les frais administratives pour le programme de parrainage d'orphelin?

Les frais d'administrations pour le programme sont à peu près six pourcent qui sont utilisé pour la gestion.

3

Est-ce-que l'orphelin reçoit l'argent de parrainage à chaque mois?

Les dons sont transmis au gardien de l'orphelin trimestriellement permettant le gardien d'acheter les biens nécessaires pour l'enfant.

4

Comment est-ce-que l'argent de parrainage est t-il utilisé?

Le programme vise à fournir les nécessités aux orphelins, améliorer leur santé et nutrition, réaliser les projets dans la communauté et soutenir l'enfant pédagogiquement et socialement.

5

Pour combien de temps est-ce-que le parrainage continuera?

Nous encourageons un parrainage minimum d'une année, mais vous pouvez parrainer un enfant pour autant de temps que vous le souhaitez jusqu'à l'enfant atteint l'âge de dix-huit ans. Quelquefois, le parrainage doit continuer après que l'enfant a plus que dix-huit ans. Cela pourrait être pour des raisons médicales ou éducatives.

6

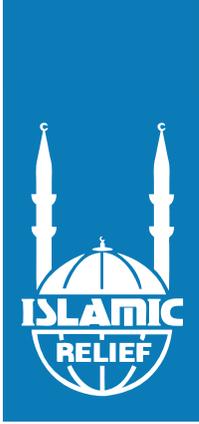
Quel information est-ce-que je recevrai sur l'orphelin que je parraine?

Quand vous commencez votre parrainage, nous allons vous envoyer une photo et plus de détails concernant votre enfant. En plus du rapport initial, nous vous envoyons un rapport annuel entre 12-15 mois à partir de la date du parrainage. L'exception serait s'il y a un retard dû à un conflit politique, une catastrophe naturelle ou toute autre crise nécessitant une aide humanitaire immédiate. Si vous choisissez d'annuler votre parrainage après douze mois et vous n'avez pas encore reçu votre rapport annuel, vous pouvez nous contacter pour le recevoir.

7

Est-ce-que je peux contacter l'enfant?

Vous pouvez envoyer vos lettres et photos à votre orphelin au courriel suivant: orphans@islamicreliefcanada.org. Nous vérifions si les lettres sont convenables et supprimerons les détails de contact. Ensuite, nous enverrons les lettres au bureau extérieur approprié. Notez s'il vous plaît qu'une confirmation ou réponse peut prendre quelque mois à cause du travail supplémentaire des agents de terrain.



Islamic Relief Canada:



Guide de parrainage et foire aux questions

8

Est-ce que je peux visiter l'orphelin?

Oui, les visites supervisées peuvent être organisées au bureau extérieur après l'arrangement préalable avec Islamic Relief. Cependant, les visites ne peuvent pas être fait directement au domicile de l'enfant à cause de nos politiques de protection pour enfants. Vous êtes responsable de vos propres préparations de voyage et vous voyagez à votre risque.

9

Quelles sont les motifs d'annulation pour le programme de parrainage?

Le parrainage peut être annulé si l'orphelin dépasse l'âge maximum, se marie, à augmenter leur revenu significativement, quitte la région de travail, ou si la famille ou l'enfant ne coopère pas. Dans ce cas, nous réorientons immédiatement vos dons vers un nouvel enfant et vous allez être notifié. Dans le cas de décès de l'enfant, le parrainage peut être transféré à son frère ou sœur, s'ils ont l'âge approprié pour le parrainage.

10

Qu'est-ce qui arrive si je veux annuler mon parrainage?

Si possible, nous demandons que vous nous avisez trois mois en avance, mais si cela n'est pas possible, l'orphelin va être soutenu avec les fonds d'orphelin générale, jusqu'à ce que nous trouvions un nouveau donneur.

11

Est-ce que je peux donner des cadeaux monétaires supplémentaires?

Si vous voulez donner un cadeau monétaire supplémentaire pour l'enfant, contactez notre bureau et nous pourrions vous aider. Quand nous recevrons l'argent, nous créerions le don supplémentaire pour l'enfant et il le recevra avec le paiement du trimestre suivant.

12

Est-ce que vous parrainez seulement les enfants musulmanes?

Étant une association qui travaille avec un large éventail de communautés musulmanes et non musulmanes, Islamic Relief ne distingue pas sur la religion, race ou ethnicité, mais soutiens ceux qui ont besoin l'aide.

Dénégation: Notez s'il vous plaît qu'en raison du volume des donateurs et orphelins qui font partis de notre programme de parrainage des orphelins, les termes mentionnés dans ce document sont sujets à changement.

**N'HÉSITÉZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOTRE DÉPARTEMENT
DONOR CARE POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Tél: 1.855.377.4673 Courriel: INFO@ISLAMICRELIEFCANADA.ORG